

DU 05 Février 2020

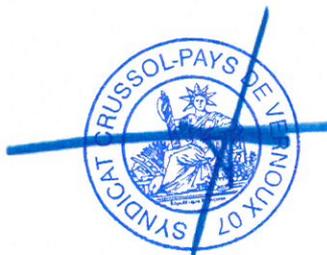
OBJET

N° 03/2020

Acquisition parcelle  
Châteauneuf de  
Vernoux

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Olivier AMRANE



Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président,  
Olivier AMRANE

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

19 FEV. 2020

L'an deux mille vingt, le cinq février, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 32

Qui ont pris part au vote : 32

Date de convocation du Comité : 24 janvier 2020

**Présents votants** : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Antoine DE PAMPELONNE, Dominique DUPRET, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Daniel GUEZE, Patrick DERIVAZ, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Michel CLUZEL, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ, Gilles QUATREMERE, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Daniel FAYARD, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, Hervé COULMONT, DEFAIVRE Claude, Christian AUDEMARD, Marcel FRECHET, Jean-Marc SITAR et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Eliane BLACHE.

**Absents excusés** : MM. Philippe PONTON, Daniel BLACHE, Laurent COURBIS, Daniel DUFOUR, Christophe FRACHON, Michel REYNAUD, Éric BOURRY, Gilles BRUN, Stephan CHABOUD, Michel BRET, Fabrice CHIROUZE, Patrice POMMARET et Yohan BLANCHARD.

**Présidence** : M. AMRANE Olivier.

**Secrétaire de séance** : Mme. Éliane BLACHE.

**Le Rapporteur** : Monsieur Christian ALIBERT, Vice-président.

Dans le cadre du projet d'alimentation des Quartiers Hauts de Châteauneuf de Vernoux et Boffres, il convient de se porter acquéreur d'une parcelle située sur la Commune de Châteauneuf-de-Vernoux, afin d'y implanter une station de reprise.

Il s'agit d'acquérir une portion des parcelles cadastrées A N°395 et A N°394, lieu-dit Constant, d'une surface maximum de 400m<sup>2</sup> à un prix de 1.50€ le m<sup>2</sup> (600 € maximum) appartenant à M. CHRISSOKERAKIS Julien et Mme TOUCRY Charline.

**DELIBERATION :**

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1** : approuve l'acquisition d'une surface de 400 m<sup>2</sup> pour un montant total de 600 € sur les parcelles cadastrées à la section A N°395 et A N°394, situées sur la Commune de Châteauneuf-de-Vernoux ;

**Article 2** : charge Monsieur le Président de toutes les suites à donner : choix du notaire, signature de l'acte de vente et de toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Article 3** : rappelle que le syndicat prendra à sa charge tous les frais accessoires (géomètre, notaire, droits d'enregistrement et de renseignement, etc...).